



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	19	24

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 17 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 22 mars 2021

Le quorum étant atteint, M. Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Laetitia OLIVESI - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI.

Absents excusés : RAO Frédéric a donné pouvoir à Noël TOMASI – MACRI Thérèse a donné pouvoir à Muriel BELTRAN – SAROCCHI Marie-Noëlle a donné pouvoir à Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Rachid MUSTAPHA a donné pouvoir à Patrick GIGON – RISTICONI Jacqueline a donné pouvoir à Jean-Pierre VALDRIGHI.

Absents : Dominique BENIGNI - Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE.

Délibération : N°32-30-03-21

Objet : Recherche de financement : Acquisition d'un logiciel dit « Technocrate » pour le service scolaire

La commune souhaite faire l'acquisition pour son service scolaire du logiciel « Technocrate ».

Ce logiciel permet de faire les inscriptions scolaires, les pointages garderie et cantine, les inscriptions, facturations et paiements cantine/garderie et permet de fluidifier la circulation des informations et des demandes entre administration et administrés.

A ce titre, le Maire expose que la commune peut solliciter une aide financière de la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale au titre de son dispositif d'aides « Dotation écoles » dans la catégorie des dépenses éligibles « acquisition de modules destinés à l'enseignement et à la cantine scolaire ».

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Montant total de l'opération HT..... 19 469.00 €
- Participation CDC 50 %..... 9 734.50 €
- Participation de la commune 50 %..... 9 734,50 €

Le conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après avoir délibéré, DECIDE :

- D'approuver le plan de financement suivant :
- Montant total de l'opération HT..... 19 469.00 €
- Participation de la CDC 50 %..... 9 734,50 €
- Participation de la commune 50 %..... 9 734,50 €

- De donner son accord pour demander les aides correspondantes
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents
- Dit que les crédits sont portés au Budget primitif 2021

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210412-32-30-03-21-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021